

## OBJECTIF DU CONCOURS

Identifier et valoriser les bonnes pratiques RH en matière d'alternance des entreprises de la Région Bourgogne-Franche-Comté

## PROMESSES DU CONCOURS

- Permettre à toutes les entreprises candidates de se positionner sur le baromètre de l'alternance en Bourgogne-Franche-Comté.
- Permettre aux entreprises candidates d'intégrer le Club des Pépites : lieu d'échanges, de partage de pratique et d'enrichissement sur les thématiques en lien avec l'alternance.
- Les entreprises lauréates de chacune des catégories se verront offrir un trophée et une visibilité communicationnelle.

## COMMENT PARTICIPER ?

- La participation au concours Les Pépites de l'Alternance BFC est gratuite (candidature, cérémonie, ...)
- Les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté qui souhaitent participer au concours doivent créer leur espace candidat directement sur le site dédié [www.pepites-alternance-bfc.fr](http://www.pepites-alternance-bfc.fr)
- Les entreprises candidates doit remplir le dossier de candidature et le valider pour que leur participation soit prise en compte.
- Les candidats ont la possibilité de déposer tous les éléments utiles à la compréhension du dossier (support technique, programme de formation, document d'évaluation,...). Les documents annexes seront déposés directement sur le site [www.pepites-alternance-bfc.fr](http://www.pepites-alternance-bfc.fr)
- Les candidatures sont ouvertes à partir du 11 décembre 2023 et se clôturent le 10 mars 2024.

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Le concours est ouvert à toutes les **entreprises et organisations privées** de la Région Bourgogne-Franche-Comté, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité.
- Pour les entreprises ayant leur siège social en dehors de la région Bourgogne-Franche-Comté, seuls les établissements de la région Bourgogne-Franche-Comté pourront participer au concours.
- L'entreprise candidate doit compter au moins un contrat en alternance en cours dans la région.
- L'action présentée ne peut être antérieure à 2023.
- Les entreprises et organisations partenaires du concours peuvent candidater.
- Les entreprises et organisations faisant partie du jury, peuvent candidater. Toutefois, elles ne seront pas jurées dans la catégorie où elles candidatent.
- Toutes les entreprises et organisations candidates seront positionnées sur le baromètre de l'alternance.

Les Pépites seront décernées pour des actions réalisées en faveur de l’alternance, parmi lesquelles :

- ➔ Inscription de la pratique de l’alternance dans le projet de l’entreprise
- ➔ Actions pour et sur le tutorat (intégration, suivi et post-contrat)
- ➔ Alternance au service de l’innovation
- ➔ Travail sur la diversification des publics (diversité, inclusion, mixité, etc)
- ➔ Travail en faveur des publics les plus éloignés de l’emploi
- ➔ Implication dans les partenariats mis en œuvre au sein de l’entreprise pour attirer et fidéliser les collaborateurs
- ➔ Communication sur les métiers, investissement dans la relation école-entreprise

## SÉLECTION DES LAURÉATS

Les entreprises lauréates de chaque catégorie seront choisies par un jury composé de représentants d’entreprise, de consulaires, de branches professionnelles, de centres de formation d’apprentis et d’acteurs régionaux de l’alternance et de l’emploi.

Les Pépites seront décernées par catégorie selon la taille de l’entreprise :

- Entreprises de moins de 50 salariés
  - Entreprises de 50 à 249 salariés
  - Entreprises de 250 salariés et plus
  - Prix coup de cœur du jury
- Pour cette 1<sup>ère</sup> édition du concours, le prix coup de cœur devra permettre de valoriser l’inclusion des personnes en situation de handicap en milieu professionnel.

La délibération du jury aura lieu courant mars 2024.

La liste des entreprises lauréates des Pépites de l’Alternance Bourgogne-Franche-Comté 2023-2024 sera communiquée lors de la cérémonie de remise des prix le 9 avril 2024.

Aucun recours de la décision d’attribution prise par le jury ne sera possible.

Les entreprises disposeront de points qu’elles auront obtenus dans le barème. Le lauréat sera celui dont la moyenne des points est la plus élevée dans sa catégorie.

Le prix coup de cœur est décerné par les organisateurs du concours.

## LA REMISE DES TROPHÉES DES PÉPITES

Les entreprises lauréates recevront leur trophée des Pépites au cours d’une cérémonie regroupant les entreprises candidates, les représentants des collectivités territoriales, de l’État et des institutions impliquées dans l’alternance.

**La participation au concours engage l’entreprise à être présente lors de la cérémonie de remise des prix** qui aura lieu, pour cette 1<sup>ère</sup> édition au Château du Clos de Vougeot.

## PROMOTION ET DROIT L’IMAGE

Les lauréats autorisent sans contrepartie, les organisateurs des Pépites de l’Alternance Bourgogne-Franche-Comté à utiliser leur nom, leur image, dans tous les supports (écrits, numérique, vidéo, ...) liés au concours et cela du seul fait de leur candidature.

## LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

**4 Décembre 2023**

Lancement officiel du concours

**11 décembre 2023 à 10 mars 2024**

Période de candidature

**Mars 2024**

Délibération du jury

**Mardi 9 avril 2024**

Cérémonie de Remise des Prix  
Pépites de l'Alternance Bourgogne-Franche-Comté